

PROGRAMME
DES
COURS
DE
L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LE
SEMESTRE D'HIVER 1906-1907



GENÈVE
IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1906

PROGRAMME

DES

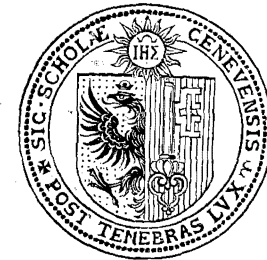
COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LE

SEMESTRE D'HIVER 1906-1907



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

—
1906

AVIS

Le semestre d'hiver s'ouvrira le 15 Octobre 1906.

Les cours commenceront le Jeudi 25 Octobre et se termineront le 22 Mars 1907.

La première dizaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1906-1907 est composé de :

MM. Bernard BOUVIER, *Recteur* ;
Robert CHODAT, *Vice-Recteur* ;
Hector CRISTIANI, *Secrétaire* ;

ET DE

MM. Raoul GAUTIER, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Paul DUPROIX, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit ;
Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Albert MAYOR, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

HIVER 1906-1907

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur R. GAUTIER, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

M. C. CAILLER, prof. ord.		
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.	Salle 33.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures matin.		
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.	33.
Mardi, jeudi, samedi, à 8 heures.		
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> (Théorie des fonctions). Heures à fixer après entente avec le professeur. Bibliothèque des mathématiques.	2 h.	59.
M. H. FEHR, prof. ord.		
<i>Géométrie analytique.</i>	2 h.	33.
Lundi, de 9 à 11 heures.		
<i>Algèbre.</i>	2 h.	33.
Vendredi et samedi, à 10 heures.		
<i>Exercices d'algèbre et de géométrie.</i>	2 h.	33.
Mercredi, de 5 à 7 heures.		
MM. CAILLER et FEHR.		
<i>Exercices pratiques de Calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.	
<i>Exercices pratiques de Mécanique.</i>	2 h.	

M. R. GAUTIER, prof. ord.		
<i>Astronomie physique.</i>	2 h.	Salle 33.
Jeudi, de 9 à 11 heures.		
<i>Géographie physique et Climatologie.</i>	2 h.	33.
Mardi et mercredi, à 10 heures.		
M. C.-E. GUYE, prof. ord.		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	34.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 9 à 10 h.		
<i>Exercices pratiques.</i>		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.</i>		
— Tous les jours.		
M. Amé PICTET, prof. ord.		
<i>Chimie inorganique et organique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i>		
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.		
<i>Chimie théorique.</i>	3 heures.	
Lundi, mardi, mercredi, à 9 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i>		
<i>Exercices pratiques.</i>	3 h.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	2 h.	
M. L. DUPARC, prof. ord.		
<i>Chimie analytique quantitative.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique.</i>		
Tous les jours. S'adresser au professeur.		
<i>Minéralogie et pétrographie.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 4 heures.		
<i>Exercices de minéralogie.</i>	2 h.	
<i>Description des minéraux et pétrographie.</i>	2 h.	
<i>Laboratoire de minéralogie (recherches).</i> — Tous les jours. S'adresser au professeur.		Ecole de Chimie.

M. E. YUNG, prof. ord.		
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.		Salle 30.
<i>La conception moderne du monde physique et les théories générales de la biologie.</i>	1 h.	
Lundi, de 6 à 7 heures.		
<i>Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.</i> — Tous les jours.		
<i>Répétitoire pratique (complément du cours).</i>		
Lundi et mardi, de 2 à 5 heures.		
M. L. CHAVANNE, prof. ord.		
<i>Pharmacognosie.</i>	3 heures.	
Lundi, mardi et vendredi, à 5 heures.		
<i>Denrées alimentaires</i>	2 heures.	
Mercredi et samedi, à 8 heures.		
Laboratoire de pharmacie. Ecole de Chimie.		
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et d'analyse alimentaire.</i> — Tous les jours.		
M. BEDOT, prof. extr.		
<i>Zoologie générale. (Bionomie.)</i>	1 heure.	
Mercredi, à 4 heures.		Salle 44.
M. R. CHODAT, prof. ord.		
<i>Botanique.</i> — (Anatomie et physiologie. Systématique des Cryptogames.)	5 heures.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 5 h.		Salle 30.
<i>Ferments et chimie des végétaux.</i>	2 heures.	
Mardi et vendredi, de 6 à 7 heures.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.</i> — Tous les jours.		
<i>Répétitoire pratique (complément du cours).</i>		
Mercredi et samedi, de 2 à 5 heures.		
<i>Exercices pratiques de botanique appliquée à l'industrie.</i> — Tous les jours.		

M. Ch. SARASIN, prof. ord.	
<i>Géologie.</i>	4 heures. Salle 30.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 8 h.	1 heure. Salle 20.
<i>Répétitoire de géologie.</i>	1 heure. Salle 30.
Samedi, à 8 heures.	
<i>Géologie de la Suisse.</i>	
Jeudi, à 11 heures.	
M. Th. FLOURNOY, prof. extr.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Chapitres choisis.	2 heures. Aula.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	
<i>Conférence.</i> — Discussions psychologiques.	
Vendredi, à 9 heures.	Salle 44.
LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE	
Sous la direction de M. Ed. Claparède.	
I. <i>Psychologie expérimentale.</i> — Répétitoire pratique et recherches spéciales.	Salle 52.
II. <i>Séminaire de psychologie pédagogique.</i> — Travaux pratiques relatifs à la pédagogie expérimentale ; conférences, discussions.	4 heures. Salle 52.
S'adresser au directeur.	
M. L. MASSOL, prof. extr.	
<i>Bactériologie et pathologie des maladies infectieuses.</i>	1 heure. Salle 30.
Samedi, à 5 heures.	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. E. ANDRÉ, D ^r ès sc.	
<i>Les animaux parasites des plantes.</i>	1 heure. Salle 30.
Lundi, à 9 heures.	
M. A. BABEL, D ^r ès sc.	
<i>Principes généraux pour la synthèse des produits chimiques industriels.</i>	1 heure.
Lundi, à 11 heures. Petit amphithéâtre de l'École de Chimie.	
M. Ed. CLAPARÈDE, D ^r méd.	
<i>Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale.</i>	1 heure. Salle 48.
Mercredi, à 5 heures.	

<i>Psychologie criminelle.</i>	1 heure.
Mercredi, à 4 heures.	Salle 48.
M. E. PITTARD, D ^r ès sc.	
<i>Anthropologie. Les races humaines primitives.</i>	1 heure.
Vendredi, à 6 heures.	Salle 30.
M. J. GRINTZESCO, D ^r ès sc.	
<i>Le parasitisme chez les végétaux.</i>	1 heure.
Mardi, à 6 heures.	Salle 30.
M. Alf. LENDNER, D ^r ès sc.	
<i>Microscopie appliquée à l'étude des substances textiles et alimentaires.</i>	1 heure.
Vendredi, de 2 à 3 heures.	Institut de botanique.
M. J. LYON, D ^r ès sc.	
<i>Théorie des quantités complexes (imag.) et de fonctions d'une variable complexe.</i>	1 heure.
Samedi, à 5 heures.	Salle 33.
M. A. BERNOUD, D ^r ès sc.	
<i>Histoire de la Physique (Huyghens).</i>	1 heure.
Mercredi, à 3 heures.	Salle 44.
M. DECKER, D ^r phil.	
<i>Les réactions générales des corps organiques.</i>	1 heure.
Jeudi, à 11 heures.	École de Chimie.
M. F. KEHRMANN, D ^r ès sc.	
<i>Matières colorantes organiques.</i>	1 heure.
Jeudi, à 11 heures. Amphithéâtre de chimie générale.	École de Chimie.
M. L. DENSO, D ^r phil.	
<i>La bobine d'induction.</i>	1 heure.
Lundi, à 6 heures.	Salle 44.

M. L. DEMOLIS, D ^r ès sc. <i>Répétitoire de Chimie physique</i> (Stéréochimie). Samedi, à 5 heures.	1 heure. Ecole de Chimie.
M. J. CARL, D ^r phil. <i>Problèmes de biologie générale</i> . Jeudi, à 6 heures.	1 heure. Salle 30.
M. E. STEINMANN, D ^r ès sc. <i>Courants alternatifs</i> . Vendredi, à 5 heures.	1 heure. Salle 44.
M. ARNOLD ROTSCY, D ^r ès sc. <i>Analyse des urines</i> . Lundi, à 2 heures.	1 heure. Ecole de Chimie.
M. RENÉ DE SAUSSURE, D ^r phil. <i>Mécanique des fluides</i> . Vendredi, à 3 heures.	1 heure. Salle 33.
<i>Géométrie du mouvement</i> . Mercredi et samedi, à 3 heures.	2 heures. Salle 33.
M. A. SCHIDLOFF, D ^r ès sc. <i>Instruments et méthodes des mesures électriques</i> . Mardi et vendredi, à 5 heures.	2 heures. Salle 44.
M. L. COLLET, D ^r ès sc. <i>Océanographie</i> .	1 heure.
M. O. SCHEUER, D ^r ès sc. <i>Chapitres choisis de chimie industrielle</i> . Vendredi, à 4 heures.	1 heure.
M. H. CANTONI, D ^r ès sc. <i>Méthodes d'analyse volumétrique</i> . Samedi, à 6 heures.	1 heure.
M. Alf. MONNIER, D ^r ès sc. <i>Chimie agricole</i> . (Analyse du sol, engrais chimiques etc.) Lundi, à 4 heures.	1 heure.

Etablissements publics.

accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le professeur Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. le D^r John Briquet.

Le *Laboratoire municipal de bactériologie et de sérothérapie*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Massol.

Conditions d'admission¹.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Le doyen et les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine; pour ceux de la pharmacie, le programme spécial.

Plan des Études Pharmaceutiques.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre pour se perfectionner dans l'une ou l'autre des branches.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Excursions botaniques.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie pharmaceutique et toxicologique. Pharmacie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Botanique.

4^{me} Semestre (été) : Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires* : Pharmacie. Microscopie pharmaceutique. Exercices de physique. Excursions botaniques.

N.-B. — L'examen professionnel fédéral peut être subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888¹.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	C. Cailler C. Sarasin	33 30	C. Cailler C. Sarasin	33 30	C. Cailler C. Sarasin L. Chavanne E.C.	33 30	C. Cailler	33	C. Cailler C. Sarasin	33 30	C. Cailler L. Chavanne E.C.	33
9 à 10	H. Fehr Ph. Guye E. André	33 E.C. 30	C.-E. Guye Ph. Guye		C.-E. Guye Ph. Guye		R. Gautier	33	C.-E. Guye Th. Flournoy		C.-E. Guye	
10 à 11	E. Yung H. Fehr	30 33	E. Yung R. Gautier	30 33	E. Yung R. Gautier	30 33	R. Gautier	33	E. Yung H. Fehr	30 33	E. Yung H. Fehr	30 33
11 à 12	A. Pictet Babel	E.C. E.C.	A. Pictet	E.C.	A. Pictet	E.C.	C. Sarasin F. Kehrmann E.C. M. Decker E.C.	30	A. Pictet	E.C.	A. Pictet	E.C.
2 à 3	A. Rotschy	E.C.							A. Lendner	L.B.		
3 à 4					A. Bernoud R. de Saussure	44 33			R. de Saussure	33	R. de Saussure	33
4 à 5	A. Monnier L. Duparc	E.C.	L. Duparc		M. Bedot Ed. Claparède	44 28			O. Scheuer L. Duparc	33 E.C.	L. Collet	30
5 à 6	R. Chodat L. Chavanne E.C.	30 E.C.	R. Chodat L. Chavanne E.C. A. Schidloff	30 E.C. 44	R. Chodat H. Fehr Ed. Claparède	30 28	L. Massol H. Cantoni	E.C.	R. Chodat L. Chavanne E.C. Th. Flournoy Aula E. Steinmann R. Schidloff	30 E.C. Aula 44	R. Chodat Th. Flournoy Aula L. Demolis J. Lyon	30 E.C. 33
6 à 7	L. Duparc E. Yung P. Denso	E.C. 30 44	R. Chodat	L.B.	R. Chodat H. Fehr	L.B. 33	J. Carl	30	L. Duparc E. Pittard	E.C. 30	J. Grintzesco L. Duparc	30 E.C.

FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Paul DUPROIX, doyen.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

Salle.

<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucrèce, <i>de rerum natura</i> , livre II. — Pline, <i>Histoire naturelle</i> , livre XXXIV. — Une <i>comédie</i> de Plaute.	4 h.	45.
Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 8 h.		
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Virgile et Ovide.	2 h.	47.
Mardi, à 3 et à 4 h.		
<i>Histoire des religions.</i> — Classification des Religions. — Animisme et Fétichisme. — L'Égypte.	2 h.	46.
Vendredi à 9 h. et samedi à 3 h.		
M. Jules NICOLE, prof. ord.		
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Demosthènes : <i>Les Philippiques</i> . — Eschyle : <i>Le Prométhée enchaîné</i> .	4 h.	
Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 9 heures.		
<i>Histoire littéraire.</i> — La poésie dramatique à l'époque athénienne.	2 h.	
Mardi et jeudi, à 9 heures.		
<i>Paléographie grecque.</i> — Introduction. — Déchiffrement de textes.	1 h.	58.
Mardi, à 10 heures.		

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

Salle.

<i>Histoire de la littérature française.</i> — Les doctrines et l'art des écrivains moralistes, de Rabelais à Renan.	3 h.	45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 2 h.		
<i>Exercices de composition et de style.</i>	2 h.	47.
Mardi, de 5 à 7 heures.		
<i>Explication des auteurs de la licence.</i>	1 h.	47.
Vendredi, à 5 heures.		
<i>Séminaire de français moderne.</i> (Voir plus loin).		57.
Lundi et mercredi, à 6 heures.		
M. Eugène RITTER, prof. ord.		
<i>Histoire de la langue française.</i> — Le Moyen âge.	1 h.	47.
Mercredi, à 10 heures.		
<i>Interprétation d'anciens textes français.</i>	2 h.	47.
Lundi et vendredi, à 10 heures.		
<i>Conférence.</i> — Etude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française moderne.	1 h.	57.
Samedi, à 4 heures.		
M. Ernest MURET, prof. ord.		
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Introduction. Les voyelles.	2 h.	46.
Lundi et mercredi, à 9 heures.		
<i>Littérature espagnole.</i> — Le XVII ^e siècle.	1 h.	47.
Jeudi, à 10 heures.		
<i>Conférence (italien).</i> — Explication de la <i>Commedia</i> de Dante Alighieri.	1 h.	47.
Mardi, à 9 heures.		
<i>Conférence (espagnol).</i> — Explication du <i>Lazarillo de Tormes</i> .	1 h.	47.
Jeudi, à 9 heures.		

M. Emile REDARD, prof. ord.		
<i>Littératures anglaise et allemande.</i> — Shakespeare et Goëthe. — Etude comparative de leur personnalité, leur œuvre et leur génie.	Salle.	
Lundi et mercredi, à 3 heures.	2 h.	45.
<i>Conférences : Littérature anglaise.</i> — Interprétation et commentaire du <i>Midsummer Nights-Dream</i> (comédie féerique) et de <i>Sonnets</i> de Shakespeare.	1 h.	45.
Jeudi, à 11 heures.		
<i>Littérature allemande.</i> — Interprétation et commentaire du <i>Faust</i> (poème dramatique) de Goëthe (1 ^{re} et 2 ^{me} parties).	1 h.	45.
Jeudi, à 9 heures.		
M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.		
<i>Philologie.</i> — Philologie orientale au XIX ^e siècle.	2 h.	46.
Jeudi, à 10 et 11 heures.		
<i>Linguistique.</i> — Linguistique générale. — Phonologie. — Morphologie. — Racines. — Flexions. — Particules. — Origine du langage.	2 h.	46.
Mardi et mercredi, à 11 heures.		
M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.		
<i>Sanscrit.</i>	2 h.	55-57.
Mardi et vendredi, à 10 heures.		
<i>Grammaire historique de l'allemand.</i>	2 h.	45.
Mardi et jeudi, à 10 heures.		
<i>Séminaire de français moderne</i> (voir plus loin).	1 h.	57.
Mardi, à 9 heures.		
M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Histoire des doctrines philosophiques.	4 h.	45.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 4 h.		
<i>Exercices philosophiques.</i>	2 h.	47.
Vendredi et samedi, à 2 heures.		

M. Adrien NAVILLE, prof. ord.		
<i>Théorie de la science.</i> — Logique.	Salle	
Lundi et mercredi à 3 h. et vendredi, à 11 h.	3 h.	46 et 57
M. Paul DUPROIX, prof. ord.		
<i>Science de l'éducation.</i> — Les principaux systèmes modernes.	2 h.	45.
Mardi et mercredi, à 11 heures.		
— L'éducation et l'enseignement chez les Anglo-Saxons et dans les pays de langue française. Œuvres d'éducation sociale.	1 h.	45.
Vendredi, à 10 heures.		
— Méthodologie générale et spéciale pour les différentes branches de l'enseignement.	1 h.	45.
Lundi, à 11 heures.		
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles.	1 h.	45.
Lundi, à 10 heures.		
<i>Littérature française.</i> — Le XVIII ^e siècle.	2 h.	45.
Vendredi et samedi, à 11 heures.		
M. Francis DE CRUE, prof. ord.		
<i>Histoire du moyen âge et des temps modernes.</i> — L'Europe à l'époque de la Renaissance et de la Réforme.	2 h.	45.
Mardi et vendredi, à 3 heures.		
<i>Institutions politiques.</i> — Les origines de la féodalité.	1 h.	57.
Mercredi, à 9 heures.		
<i>Conférence.</i> — Mémoires d'Agrippa d'Aubigné.	1 h.	57.
Samedi, à 9 heures.		
<i>Exercices de paléographie et de diplomatique du moyen âge.</i> — Textes originaux.	1 h.	58.
Vendredi, à 11 heures.		
M. Charles SEITZ, prof. ord.		
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome de l'époque des Gracques à celle de César.	2 h.	46.
Lundi, à 11 h. et mercredi, à 10 heures.		

	Salle.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources de l'histoire romaine. Epigraphie. Travaux de Séminaire.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — La Révolution française jusqu'à la chute de la Royauté.	2 h.
Jeu­di et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> — (Voir plus loin).	1 h.
Lundi, à 5 heures.	57.
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire de Genève.	2 h.
Vendredi, à 4 et à 5 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Samedi, à 4 et à 5 heures.	47.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — (Voir le programme de la Faculté de Droit).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	
M. Edouard NAVILLE, prof. extraord. (M. Georges NICOLE, suppléant).	
<i>Archéologie grecque.</i> L'art grec de Praxitèle à la décadence.	2 h.
Mercredi et samedi, à 5 heures.	46.
M. William ROSIER, prof. ord.	
<i>Géographie historique, politique et économique.</i> — L'Europe économique. Forces productives comparées et politique commerciale des Etats européens.	2 h.
Mardi, à 5 heures et vendredi à 6 heures.	46.
— Les régions polaires arctiques et antarctiques. Histoire de leur exploration et état de nos connaissances actuelles.	1 h.
Samedi, à 6 heures.	46.

	Salle.
<i>Conférence de géographie économique.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	57.
M. Louis WUARIN, prof. ord.	
<i>Systèmes politiques.</i> — Les doctrines contemporaines, depuis la Révolution française. La politique en Extrême-Orient.	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	46.
<i>Sociologie théorique.</i> — Les continuateurs de l'œuvre d'Auguste Comte et les ouvriers indépendants (Herbert Spencer, etc.)	1 h.
Mardi, à 9 heures.	45.
<i>Economie sociale, soit sociologie appliquée.</i> — Introduction. Syndicats professionnels, trusts, coopération, assurances ouvrières et mutualité. Problèmes de relèvement social.	2 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	45 et 57.
<i>Conférences.</i>	2 h.
Lundi et samedi, à 6 heures.	57.
M. Edgard MILHAUD, prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	
<i>Cours spécial.</i> — Le surpeuplement des habitations urbaines et les lois de la rente.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — De l'antiquité à la Révolution française. (Questions choisies).	3 h.
Mardi, à 4 heures, mercredi et jeudi, à 11 h.	57.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	47.

Salle.

M. Paul MORIAUD, prof. ord.

Législation civile comparée. — 1^o Histoire externe du droit comparé (droit romain, germanique, canonique ; Italie, France, Allemagne, Suisse, Espagne, Angleterre, etc.). — 2^o Etudes sur la capacité civile. 2 h. 49.
Lundi et jeudi, à 9 heures.

M. Léon WINIARSKY, prof. extraord.

Finances publiques. — Les impôts (partie spéciale).
Le budget. 2 h. 55.
Lundi et mercredi, à 10 heures.
Conférence des finances. 1 h. 55.
Samedi, à 9 heures.

M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.

Philosophie du droit. (Voir le programme de la Faculté de Droit). 2 h. 47.
Lundi et jeudi, à 9 heures.

M. Edouard MONTET, prof. ord.

Langue et littérature arabes. (Voir le programme des cours de la Faculté de Théologie).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Ch. BALLY, D^r en philosophie.

Linguistique. — Grammaire historique du grec et du latin. — Introduction. — Vocalisme. — Exercices pratiques sur la métrique grecque et latine dans ses rapports avec la linguistique. 2 h. 47.
Lundi et vendredi, à 3 heures.
Séminaire. (Voir plus loin.) 47 et 17.
Jeudi à 11 heures et samedi, à 2 heures.

Salle.

M^{lle} Julia CARTIER, D^r d'Université.

Littérature comparée. — L'influence de Schopenhauer et de Nietzsche sur la littérature française. 1 h. 17.
Mardi, à 4 heures.

M. Henri COURVOISIER, lic. ès-lettres.

Interprétation d'auteurs grecs. — Homère : *Illiade.* 1 h. 46.
Lundi, à 6 heures.
Interprétation d'auteurs latins. — Cicéron : *Brutus.* 1 h. 17.
Lundi, à 5 heures.

M. Otto KARMIN, D^r phil.

Interprétation d'économistes allemands : Prof. Werner Sombart ; *Sozialismus und soziale Bewegung ;* (5. neubearbeitete Auflage. Jena 1905). 1 h. 47.
Mardi, à 5 heures.

M. André DE MADAY, D^r polit.

Sociologie. — La lutte des classes. 1 h. 45.
Mardi, à 2 h.

M. CONRAD DE MANDACH.

Dürer et Holbein. 2 h. 46.
Mardi et vendredi, à 3 heures.
L'architecture du Moyen âge. 1 h. 46.
Mercredi, à 4 heures.
Travaux pratiques. — Histoire de l'art suisse. 2 h. 46 et 17.
Samedi, de 2 à 4 heures.

M. F.-F. ROGET.

Langue et littérature anglaises : Lecture de drames shakespeariens. 2 h. 46.
Lundi et mercredi, à 2 heures.
Leçons sur l'art dramatique shakespearien. 2 h. 46 et 57.
Vendredi et samedi, à 2 heures.

- M. A. SECHEHAYE, D^r phil.
La langue française au XVI^e siècle (sons, graphies et flexions). 1 h. 17.
 Mercredi, à 6 heures.
Séminaire de français moderne. — (Voir plus loin.)
- M. Georges THUDICHUM.
 Les principales règles de la prononciation et de la diction française. — Correction des accents étrangers. — Lecture et récitation de morceaux en prose et en vers. 2 h. 28.
 Mardi et vendredi, à 4 heures.
- M^{me} Dora PASMANIK, D^r phil.
Les diverses catégories de capitaux (capitaux fonciers). 1 h. 17.
 Samedi, à 6 heures.
- M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.
Histoire de l'art. — Les écoles des Pays-Bas et leurs rapports avec l'Italie 2 h. 45.
 Lundi et samedi, à 3 heures.
- Conférence d'histoire de l'Art.* — Travaux écrits ou oraux de critique. 1 h.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Conférences spéciales.

- M. Eugène RITTER, prof.
Etude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française moderne. — Recherches sur les auteurs des trois derniers siècles, notamment sur quelques ouvrages inédits qui viennent d'être publiés. 1 h.

- M. Bernard BOUVIER, prof. ord.
Lecture analytique d'auteurs français modernes. 1 h. 57.
 Lundi, à 6 heures.
Exercices de rhétorique et de composition. 1 h. 57.
 Mercredi, à 6 heures.
- M. Charles SEITZ, prof.
Les mœurs et les institutions de la France au XVII^e siècle. 1 h. 57.
 Vendredi, à 4 heures.
- M. F. DE SAUSSURE, prof.
Phonologie. — La versification française; étude de ses lois, du XVI^e siècle à nos jours. 1 h. 57.
 Mardi, à 8 heures.
- M. Albert SECHEHAYE, D^r phil., privat-docent.
Eléments de la grammaire historique du français. 1 h. 57.
 Samedi, à 4 heures.
Stylistique. — (Traduction de l'allemand en français). 1 h. 57.
 Lundi, à 2 heures.
- M. Louis ZBINDEN, privat-docent.
Méthodologie du français. — 1^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. 1 h. 57.
 Mardi, à 4 heures.
 2^o Conférence d'application. — Leçons sur des questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire. 2 heures. E.A.
 Mercredi, à 3 et 4 heures.
- M. Ch. BALLY, privat-docent.
Stylistique (fondée sur l'explication d'auteurs français). 1 h. 57.
 Jeudi, à 11 heures.

M. Alfred DUFOUR, privat-docent.	Salle	
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais).	1 h.	57.
Vendredi, à 3 heures.		
M. Emile CHAIX, privat-docent.		
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes).	1 h.	57.
Lundi, à 4 heures.		
M. Henri MERCIER, privat-docent.		
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.	57.
Samedi, à 5 heures.		
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.	57.
Mardi, à 3 heures.		
M. Georges THUDICHUM, privat-docent.		
<i>Phonétique.</i> — 1 ^o Etude pratique des sons du français. — 2 ^o Interprétation de morceaux en prose et en vers.	2 h.	28.
Mardi et vendredi, à 5 heures.		

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les étudiants ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.)

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les

travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Economie politique, économie sociale et sociologie, science des finances, statistique, histoire économique, géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire » qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1906 du 17 juillet au 28 août. — Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles.

En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	P. Oltramare	45	P. Oltramare	45					P. Oltramare	45	P. Oltramare	45
9 à 10	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45
	E. Muret	46	F. de Saussure (S.F.)	57	E. Muret	46	E. Muret	47	P. Oltramare	46	L. Winiarsky	55
	H. Brocher	49	L. Wuarin	49	F. De Crue	57	E. Redard	46	L. Wuarin	45	L. Wuarin	47
	L. Wuarin	57	H. Brocher	49							F. Roget	46
			E. Muret	46								
10 à 11	P. Duproix	45	J. Nicole	58	E. Ritter	47	E. Muret	47	E. Ritter	47	Ch. Seitz	45
	F. Roget	46	E. Muret	47	Ch. Seitz	46	Ch. Seitz	45	P. Duproix	45	E. Milhaud	46
	L. Winiarsky	55	F. de Saussure	17	F. Roget	45	J. Wertheimer	46	F. de Saussure	57		
	E. Ritter	47	F. Roget	47	F. De Crue	57			E. Milhaud	46		
					L. Winiarsky	55						
11 à 12	P. Duproix	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45	E. de Girard	57	P. Duproix	45	P. Duproix	45
	Ch. Seitz	46	J. Wertheimer	46	J. Wertheimer	46	E. Redard	45	A. Naville	57	Ch. Seitz	47
	Ch. Borgeaud	49	F. de Saussure	47	Ch. Seitz	47	Ch. Bally S.F.	47	E. Milhaud	46	E. Milhaud	46
			Ch. Borgeaud	49	E. de Girard	57	J. Wertheimer	44	F. de Saussure	17		
								F. De Crue	58			
2 à 3	B. Bouvier	45	A. de Maday	45	Bern. Bouvier	45			Bern. Bouvier	45	J.-J. Gourd	47
	A. de Claparède	17			A. de Claparède	17			F. Roget	46	C. de Mandach	46
	F. Roget	46			F. Roget	46			J.-J. Gourd	47	F. Roget	57
	P. Moriaud	48			P. Moriaud	48						
	A. Secheyaye S.F.	57										

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

(Suite.)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
3 à 4	A. Naville	46	P. Oltramare	47	A. Naville	46			F. De Crue	45	P. Oltramare	46
	Ch. Bally	17	F. De Crue	45	L. Zbinden (S.F.) E.A.	45.			Ch. Bally	17	H. Vulliétty	45
	H. Vulliétty	45	H. Mercier S. F.	57	E. Redard	45.			C. de Mandach	46	A. Secheyaye S.F.	57
	E. Redard	45	C. de Mandach	46					A. Dufour S.F.	55	C. de Mandach	17
			A. Secheyaye	49								
4 à 5	J.-J. Gourd	45	P. Oltramare	47	J.-J. Gourd	45			J.-J. Gourd	45	E. Ritter S.F.	57
			E. de Girard	57	L. Zbinden S. F. E.A.	46			Ch. Borgeaud	49	J.-J. Gourd	45
			J. Cartier	17	C. de Mandach	46			L. Zbinden S.F.	46	Ch. Borgeaud	49
			G. Thudichum	28					G. Thudichum	28		
5 à 6	Ch. Seitz S.F.	57	Bern. Bouvier	47	L. Wuarin	45			Bern. Bouvier	47	Ch. Borgeaud	49
	L. Wuarin	45	W. Rosier	46	E. Naville	46			Ch. Borgeaud	49	E. Naville	46
	H. Courvoisier	46	G. Thudichum S. F.	28	H. Mercier	57			W. Rosier	57	H. Mercier S.F.	57
			O. Karmin	17					G. Thudichum S. f.	28	M ^{me} Pasmanik	17
		M ^{me} Pasmanik	17									
6 à 7	B. Bouvier S.F.	57	Bern. Bouvier	47	B. Bouvier S.F.	57			Bern. Bouvier	47	W. Rosier	46
	E. de Girard	47	E. Milhaud	46	E. Milhaud	46			W. Rosier	46	W. Kozlowski	33
	L. Wuarin	47			L. Wuarin	49			H. Vulliétty	46	M ^{me} Pasmanik	17
	H. Courvoisier	46			A. Secheyaye	17			W. Kozlowski	33		

FACULTÉ DE DROIT

M. le prof. Louis REHFOUS, doyen.

M. Ferdinand GENTET, prof. ord.		
<i>Droit international public.</i>	3 h.	Salle 48.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		
M. Alfred MARTIN, prof. ord.		
<i>Droit civil.</i> — Etude du code civil français, livre III. (Contrats et obligations. Engagements qui se forment sans convention. Vente, échange, louage, prêt, dépôt.)	5 h.	48.
Mardi à samedi, à 9 heures.		
<i>Droit privé fédéral.</i> — Etude spéciale de la loi sur la capacité civile et du Code fédéral des obligations.	2 h.	48.
Lundi, à 9 heures ; samedi, à 8 heures.		
M. Alfred GAUTIER, prof. ord.		
<i>Procédure civile.</i> — Organisation judiciaire.	3 h.	48.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.		
M. Louis REHFOUS, prof. ord.		
<i>Droit commercial.</i> — Cours général. (Historique. Sources. Les personnes. Contrats divers. — Sociétés, y compris les sociétés par actions. Droit de change.)	5 h.	
Lundi, jeudi et vendredi, à 10 heures ; mardi et vendredi, à 2 heures.		48.

<i>Droit civil.</i> — Code civil français. Livre I. Des personnes.	3 h.	Salle 49.
Mercredi, à 11 heures et samedi, à 10 et 11 h.		
<i>Code civil allemand.</i> — Droit de famille. (B. G. B. IV.)	2 h.	50.
Lundi et jeudi, à 9 heures.		
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.		
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale. (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.)	2 h.	49.
Lundi et mardi, à 11 heures.		
M. Paul MORIAUD, prof. ord.		
<i>Système du droit privé romain.</i>		
I. <i>Personnes et famille.</i>	2 h.	49.
Mardi et mercredi à 8 heures.		
IV. <i>Successions.</i>	2 h.	48.
Jeudi et vendredi, à 8 heures.		
<i>Pandectes.</i> — Partie générale.	2 h.	48.
Mardi et mercredi, à 10 heures.		
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques concernant les droits réels, les obligations et la partie générale.	1 h.	47.
Vendredi, à 11 heures.		
<i>Exégèse du Corpus juris.</i> — Lecture de textes cités au cours sur les successions.	1 h.	50.
Jeudi, à 11 heures.		
<i>Législation civile comparée*</i> . — 1° Histoire externe du droit comparé (droit romain, germanique, canonique ; Italie, France, Allemagne, Suisse, etc.).		
— 2° Etudes sur la capacité civile.	2 h.	49.
Lundi et jeudi, à 9 heures.		
<i>Code civil allemand.</i> — Successions. (B. G. B. V.)	3 h.	17.
Mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.		

(*) Les étudiants en droit peuvent ne s'inscrire que pour une heure, en n'assistant pas aux leçons sur le droit romain, germanique et canonique.

M. Edgard MILHAUD, prof. ord.		Salle
<i>Economie politique. — Cours général : la production et la circulation.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.	46.	
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.	46.	
<i>Cours spécial. — Le surpeuplement des habitations urbaines et les lois de la rente.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.	46.	
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.	46.	
M. Louis MÉGEVAND, prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>	1 h.	
Lundi à 10 heures.		Morgue judiciaire.
M. Gottlieb MEUMANN, prof. ord.		Salle
<i>System des römischen Privatrechts. III. (Obligationenrecht), en allemand.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi, à 11 heures, vendredi, à 9 h.	44.	
<i>Deutsches bürgerliches Recht. — 1° Allgemeiner Teil. (en allemand).</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	44.	
2° Sachenrecht (en allemand).	4 h.	
Mardi, mercredi, jeudi, à 10 h., jeudi, à 11 h.	44.	
<i>Uebungen im bürgerlichen Rechte für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten (en allemand).</i>	2 h.	
Vendredi, à 10 et 11 heures.	44.	
M. Eugène BOREL, prof. ord.		
<i>Droit public général. — Droits constitutionnels. Compétences fédérales. Organes des pouvoirs de la Confédération. Droit administratif.</i>	3 h.	
Lundi, à 2 et 3 heures, mercredi, à 2 heures.	48.	
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mercredi, à 3 heures.	48.	
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.	
Lundi, à 8 heures, samedi, à 8 et à 9 heures.	49.	

M. Hugo DE CLAPARÈDE, prof. extr.		Salle.
<i>Histoire et institutions du droit moderne. — 1^{re} Partie. (Sources. Droit public.)</i>	2 h.	
Mercredi, à 9 et 10 heures.	49.	
<i>Deutsches bürgerliches Recht. — Recht der Schuldverhältnisse. B. G. B. II. (En allemand).</i>	5 h.	
Lundi, à 9 et 10 h.; mercredi, à 11 h.; et samedi, à 9 et 10 heures.	17.	
<i>Grundzüge des deutschen Privatrechts.</i>	4 h.	
Mardi, à 2 et à 3 h.; samedi, à 2 et à 3 heures.	17.	
M. Joseph PARTSCH, prof. extr.		
<i>Histoire du droit romain (y compris la procédure).</i>	4 h.	
Lundi, à 10 h., mardi, à 9 et 10 h.; jeudi, à 10 h.	49.	
<i>System des römischen Privatrechts II. Sachenrecht (en allemand).</i>	2 h.	
Mercredi, à 9 et samedi, à 10 heures.	47.	
<i>Exégèse.</i>		
Samedi, à 5 et 6 heures.	50.	
M. Emile SPIRA, prof. ord.		
<i>Deutsches Strafrecht. — (Droit pénal allemand, en allemand.)</i>	3 h.	
Mardi, mercredi, vendredi, à 5 heures.	44.	
<i>Rechtsphilosophie. — (Philosophie du droit, en allemand.)</i>	2 h.	
Lundi et samedi, à 11 heures.	44.	
<i>Völkerrecht. — (Droit international public, en allemand.)</i>	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 4 heures.	44.	
MM. P. MORIAUD, prof. ord. et J. PARTSCH, prof. ext.		
<i>Séminaire de droit romain. — Questions relatives à la vente. Etude combinée du Corpus juris et des autres sources (textes littéraires, papyrus, etc.).</i>		
Mardi, de 5 à 7 heures. (Tous les quinze jours.)	50.	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. Edmond PITTARD, Dr en droit.	
<i>Droit international public.</i> — La Protection des nationaux à l'étranger.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	49.
M. Frédéric DE RABOURS, licencié en droit.	
<i>L'éloquence judiciaire</i> en France, de Berryer à Waldeck-Rousseau.	1 h.
Lundi, à 4 heures.	48.
M. Edouard CLAPARÈDE, Dr en médecine.	
<i>Psychologie judiciaire et criminelle.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	48.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE¹

Introduction à la science du droit. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée. — Droit constitutionnel comparé (semestre d'hiver). — Economie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique) (semestre d'été). — Droit public (semestre d'été). — Histoire constitutionnelle de la Suisse (pour les étudiants suisses, semestre d'été).

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (système et pandectes, partie générale). — Droit civil français. — Droit constitutionnel comparé (semestre d'hiver). — Droit commercial (semestre d'été). — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral et droit privé fédéral (pour les étudiants suisses). — Législation civile comparée². — Histoire constitutionnelle de la Suisse (pour les étudiants suisses, semestre d'été.)

TROISIÈME ANNÉE

Droit civil français. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international, public et privé. — Pandectes, partie générale (hiver). — Droit privé fédéral et droit public fédéral (pour les étudiants suisses).

Programme d'études pour les étudiants allemands.

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les neuf heures). — Exégèse du Corpus juris et Séminaire de droit romain. — Histoire du droit germanique. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Exercices de droit pénal allemand. — Philosophie du droit. — Droit international public.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des lettres :

1° Le cours de *logique* ;

2° Les cours d'*économie politique, sociologie, etc.*, à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (outre le cours général).

² Pour ceux qui n'ont pas suivi le cours en première année.

FACULTÉ DE DROIT

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8	Borel Gautier	49 48	Moriaud Gautier	49 48	Moriaud Gautier	49 48	Moriaud	48	Moriaud	48	Borel Martin	49 48
9	Moriaud Martin de Claparède Rehfous	49 48 17 50	Partsch Martin Meumann Moriaud	49 48 44 17	de Claparède Martin Partsch Meumann Moriaud	49 48 47 44 17	Moriaud Martin Meumann Rehfous	49 48 44 50	Martin Meumann Moriaud	48 44 17	Borel Martin de Claparède	49 48 17
10	Partsch Mégevand Rehfous de Claparède	49 M. J. 48 17	Partsch Moriaud Meumann	49 48 44	de Claparède Moriaud Meumann	49 48 44	Partsch Rehfous Meumann	49 48 44	Milhaud Rehfous Meumann	46 48 44	Milhaud Rehfous de Claparède Partsch	46 49 17 47
11	Borgeaud Gentet Spira	49 48 44	Borgeaud Gentet Meumann	49 48 44	Rehfous Gentet Meumann de Claparède	49 48 44 17	Moriaud Meumann	50 44	Milhaud Moriaud Meumann	46 47 44	Milhaud Rehfous Spira	46 49 44
2	Borel	48	Rehfous de Claparède	48 17	Borel	48			Rehfous	48	de Claparède	17
3	Borel	48	de Claparède	17	Borel	48					de Claparède	17
4	de Rabours	48	Spira	44	Ed. Claparède Spira	48 44			Spira Spira	44 44		
5	Spira	44	Moriaud et Partsch	50	Spira	44					Partsch	50
6			Moriaud et Partsch Milhaud (Conf.)	50 46	Milhaud (Conf.)	46					Partsch	50

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Prof. E. MONTET, doyen.

Salle

M. A. CHANTRE, prof. ord.

Histoire du Christianisme et de l'Eglise : les trois premiers siècles. 4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 10 heures. 28.

M. E. MONTET, prof. ord.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Jérémie. 2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures. 28.

Théologie de l'Ancien Testament. — Histoire de la religion d'Israël. 2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures. 28.

Hébreu. — Grammaire. Interprétation de la Genèse. 2 h.
Lundi et mercredi, à 9 h. 29.

Séminaire d'hébreu. 2 h.
Mardi, à 11 heures et vendredi, à 10 h. 29.

Histoire d'Israël. 1 h.
Mardi, à 10 heures. 29.

Lectures théologiques en langue allemande. — Division supérieure. 2 h.
Lundi et vendredi, à 11 heures. 28.

Division inférieure. 2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures. 29.

	Salle	
<i>Langue arabe.</i> — Cours inférieur.	1 h.	
Mercredi, à 4 heures.		29.
Cours supérieur. Interprétation du Coran.	1 h.	
Lundi, à 4 heures.		29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.	
Lundi et mercredi, à 5 heures.		29.
M. E. MARTIN, prof. ord.		
<i>Théologie du Nouveau Testament.</i>	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.		28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i> Les Epîtres catholiques.	1 h.	
Samedi, à 9 heures.		28.
<i>Encyclopédie théologique.</i>	1 h.	
Lundi, à 11 heures.		29.
M. G. FULLIQUET, prof. ord.		
<i>Théologie dogmatique et apologétique.</i>	4 h.	
		28.
M. H. BALAVOINE, prof. ord.		
<i>Morale chrétienne des Préceptes. Devoirs de l'homme envers lui-même, envers le Christ, envers le Royaume de Dieu.</i>	3 h.	
Mardi et mercredi, à 11 h. et samedi, à 8 h.		28.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.	
Samedi, à 10 heures.		28.
M. M. DORET, prof. ord.		
<i>Homilétique.</i> Théorie et technique de la prédication.	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		28.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 h.	
Lundi, à 2 heures.		28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

EXERCICES DE CATÉCHÈSE

Une fois par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. J. NICOLE, prof. ord.	
<i>Évangile selon St-Marc. Interprétation d'un choix de textes des Pères grecs.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 11 heures.	29.
M. P. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Patristique latine.</i> — Interprétation de textes choisis.	1 h.
Mardi, à 8 heures.	55.
M. H. ROEHRICH, pasteur.	
<i>Musique religieuse.</i>	1 h.
Mardi, à 2 heures.	29.
M. G. HOCHREUTINER, D ^r ès sc.	
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	28.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES¹

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8	E. Montet	28	E. Montet P. Oltramare	28 55	E. Montet	28		E. Montet	28	H. Balavoine	28
9	Ern. Martin E. Montet	28 29	Ern. Martin	28	Ern. Martin E. Montet	28 29		Ern. Martin	28	Ern. Martin	28
10	A. Chantre E. Montet	28 29	A. Chantre E. Montet	28 29	A. Chantre E. Montet	28 29		A. Chantre E. Montet	28 29	H. Balavoine	28
11	E. Montet Ern. Martin	28 29	H. Balavoine E. Montet	28 29	H. Balavoine J. Nicole	28 29		E. Montet	28	M. Doret J. Nicole	28 29
2	M. Doret	28	H. Rœhrich	29							
3											
4	E. Montet	29			E. Montet	29					
5	E. Montet	29			E. Montet G. Hochreutiner	29 28					

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Albert MAYOR, doyen.

M. le Dr S. LASKOWSKI, prof. ord.

Anatomie normale de l'homme. — Appareil de locomotion. Ostéologie. Arthrologie. Myologie. 6 heures.

Tous les jours, à 3 heures, Ecole de médecine.

Exercices pratiques de dissection (tous les jours, de 8 heures du matin à 6 heures du soir) avec conférences pratiques d'anatomie normale. Tous les jours à 11 heures. Ecole de médecine. 6 heures.

M. le Dr A. ÉTERNOD, prof. ord.

Histologie normale. — 1^{re} partie. 3 heures.

Lundi, mardi et samedi, à 9 heures.

Ecole de médecine.

Embryologie. — 1^{re} partie. 3 heures.

Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.

Ecole de médecine.

Stomatologie normale et pathologique. 1^{re} partie. 2 heures.

Jeudi, de 10 heures à midi. Ecole de médecine.

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Tous les jours, à 2 heures, sauf le jeudi. Ecole de médecine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ecole de médecine.

M. le Dr J.-L. PRAEVOST, prof. ord.

Physiologie. — Fonctions de nutrition. 6 heures.

Lundi, mardi, vendredi, samedi, à 4 h. ; mercredi, de 4 à 6 heures. Ecole de médecine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire.

Lundi, de 9 à 11 h., et jeudi, de 1 ¹/₂ à 3 h.

Ecole de médecine.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ecole de médecine.

M. le Dr M. ASKANAZY, prof. ord.

Pathologie générale. 4 heures.

Mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 8 heures.

Institut pathologique.

Cours d'autopsie et de démonstrations pathologiques. 4 heures.

Lundi de 2 à 4 heures ; mercredi et samedi à 2 h.

Institut pathologique.

Exercices d'autopsie par groupes d'élèves et sur convocation.

Institut pathologique.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours.

Institut pathologique.

M. le Dr L. Bard, prof. ord.

Clinique médicale. 7 h. ¹/₂.

Tous les jours, de 10 ¹/₂ h. à midi, sauf le samedi.

Hôpital cantonal.

Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée. — Tous les jours.

Hôpital cantonal.

Exercices pratiques d'auscultation (avec le concours des médecins adjoints). 2 heures.

Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôpital cantonal.

Exercices pratiques d'appareils et de laboratoire (avec le concours du chef de laboratoire). 2 heures.

Vendredi, de 4 à 6 heures. Hôpital cantonal.

M. le D^r C. GIRARD, prof. ord.

- Clinique chirurgicale.* 7 h. 1/2.
- Tous les jours, de 9 h. à 10 1/2 h., sauf le samedi.
- Hôpital cantonal.
- Exercices pratiques d'exploration chirurgicale* (avec le concours du chef de clinique). 1 heure.
- Samedi, à 2 heures. Hôpital cantonal.
- Exercices pratiques de chirurgie courante* (avec le concours du chef de clinique). 1 heure.
- Jeudi, à 2 heures. Hôpital cantonal.

M. le D^r A. JENTZER, prof. ord.

- Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 heures.
- Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 1/2 heures.
- Maternité.
- Cours d'opérations obstétricales.* 2 heures.
- Jeudi, à 7 1/4 heures. Maternité.
- Cours théorique d'accouchement* 2 heures.
- Samedi, à 7 1/4 heures. Maternité.
- Policlinique gynécologique.* 2 heures.
- Lundi et mercredi, de 6 à 7 heures. Maternité.

M. le D^r A. D'ESPINE, prof. ord.

- Pathologie interne. — Maladies infectieuses. Maladies du système nerveux.* 3 heures.
- Mardi, jeudi et samedi, à 5 heures. Ecole de médecine.

M. le D^r J.-L. REVERDIN, prof. ord.

- Pathologie chirurgicale générale.* 3 heures.
- Lundi, mercredi et vendredi, à 6 heures.
- Ecole de médecine.
- Pathologie chirurgicale spéciale.* 2 heures.
- Mardi et samedi, à 6 heures. Ecole de médecine.

M. le D^r A. MAYOR, prof. ord.

- Thérapeutique et Matière médicale. — Antiseptiques. — Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire. — Diurétiques. Emménagogues.* 4 heures.
- Lundi, mardi et samedi, à 4 h. Ecole de médecine.
- Vendredi, à 5 heures, Policlinique.
- Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ecole de médecine.*
- Policlinique médicale.* 2 heures.
- Lundi et mercredi, à 6 heures. Policlinique.

M. le D^r H. CRISTIANI, prof. ord.

- Hygiène. — Hygiène publique et privée.* 2 heures.
- Lundi, de 5 à 6 heures, et vendredi, de 4 à 5 h.
- Ecole de médecine.
- Démonstrations d'hygiène.* 2 heures.
- Jeudi, de 8 à 10 heures. Laboratoire d'hygiène.
- Exercices pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine. — Tous les jours, de 8 h. du matin à 6 h. du soir. Laboratoire d'hygiène.*
- Recherches spéciales d'hygiène. — Tous les jours, de 8 h. du matin à 6 h. du soir. Labor. d'hygiène.*

M. le D^r L. MÉGEVAND, prof. ord.

- Médecine légale du Code pénal et du Code civil. Cours théorique.*
- Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue judiciaire. 2 heures.
- Travaux pratiques de médecine légale et autopsies médico-légales, par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.*
- Jeudi, de 10 heures à midi. Morgue judiciaire. 2 heures.
- Recherches spéciales de médecine légale. — Tous les jours. Morgue judiciaire.*

- M. le Dr R. WEBER, prof. ord.
Psychiatrie. — Clinique psychiatrique. 2 heures.
 Mercredi, de 2 à 4 heures. Asile Bel-Air (Chêne).
- M. le Dr A. REVERDIN, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 heures.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
- M. le Dr H. OLTRAMARE, prof. ord.
Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées. 3 heures.
 Mardi, mercredi et vendredi, de 9 à 10 h. Hôpital cantonal. (A lieu en été seulement).
- M. le Dr G. HALTENHOFF, prof. extr.
Policlinique ophtalmologique. 2 heures.
 Lundi et vendredi, à 2 heures. Policlinique.
Ophtalmologie pratique. 1 heure.
 Mercredi, à 2 heures. Policlinique.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. le Dr AUDÉOUD.
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 heure.
 Mercredi, à 6 heures. Policlinique.
- M. le Dr F. BATTELLI.
Physiologie des organes des sens. 1 heure.
 Jeudi, à 4 heures. Ecole de médecine.
- M. le Dr O. BEUTTNER.
Laboratoire pour recherches histopathologiques en gynécologie. 2 heures.
 Tous les jours. Clinique particulière.

- M. le Dr BOURDILLON.
Policlinique des maladies des enfants. 2 heures.
 Mardi, de 4 à 6 heures. Ecole de médecine.
- M. le Dr COLLOMB.
Répertoire pratique d'ophtalmologie avec démonstration d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires. 2 heures.
 Samedi, de 4 à 6 heures. Ecole de médecine.
- M. le Dr DuBois.
Éléments de dermatologie. 1 heure.
 Jeudi, à 4 heures. Hôpital cantonal.
Radiothérapie théorique et pratique. 1 heure.
 Samedi, à 4 heures. Hôpital cantonal.
- M. le Dr D. GOURFEIN.
Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire. 2 heures.
 Jeudi, de 8 à 10 heures. Ecole de médecine.
- M. le Dr GUERDJIKOF.
Gynécologie et obstétrique pratiques journalières. 1 heure.
 Samedi, à 4 heures. Maternité.
- M. le Dr HUGUENIN.
Anatomie pathologique du système nerveux avec démonstration de pièces. 1 heure.
 Jeudi, à 8 heures. Institut pathologique.
- M. le Dr HUMBERT.
Répertoire de pathologie interne élémentaire. 1 heure.
 Vendredi, à 8 heures du soir. Hôpital cantonal.
- M. le Dr JAUNIN.
Rhino-laryngologie et otologie pratiques. 2 heures.
 Vendredi, de 5 à 7 heures. Ecole de médecine.

- M. le D^r Charles JULLIARD.
Cours pratique de bandage et d'appareils chirurgicaux. 1 heure.
 Mardi, à 6 heures. Ecole de médecine.
Leçons sur les accidents du travail (pour élèves avancés). 1 heure.
 Vendredi, à 5 heures. Ecole de médecine.
- M. le D^r KOENIG.
Cours d'obstétrique. 2 heures.
 Mercredi, à 3 heures ; samedi, à 9 heures. Maternité.
Cours d'opérations obstétricales au mannequin. 2 heures.
 Jeudi et samedi, à 8 heures. Maternité.
- M. le D^r KUMMER.
Cours pratique de diagnostic des maladies chirurgicales. 2 heures.
 Mardi et vendredi, de 9 à 11 h. Clinique particul.
- M. le D^r LONG.
Pathologie nerveuse. Démonstrations des coupes histologiques. 1 heure.
 Lundi, à 5 heures. Hôpital cantonal.
- M. le D^r E. MARTIN.
Cours clinique sur les maladies des enfants. 1 h. $\frac{1}{2}$
 Samedi, de 9 h. à 10 $\frac{1}{2}$ h. Hôpital Gourgas.
- M. le D^r MOUKTAR.
Matière médicale. 1 heure.
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Policlinique.
- M. le D^r NAEGELI-AKELBLOM.
Histoire de la médecine. 1 heure.
 Mardi, à 8 heures soir. Université.
- M. le D^r PALLARD.
Thérapeutique des maladies des enfants. 1 heure.
 Jeudi, à 6 heures. Ecole de médecine.

- M. le D^r PAPADAKI.
Psychiatrie théorique et légale. 1 heure.
 Université.
- M. le D^r ROCH.
Exercices de thérapeutique. 1 heure.
 Mardi, à 8 heures. Policlinique.
- M. le D^r DE SEIGNEUX.
Colloquium de gynécologie et d'obstétrique. 1 heure.
 Mardi, à 5 heures. Ecole de médecine.
Cours de toucher. 1 heure.
 Vendredi, à 5 heures. Ecole de médecine.
- D^r Lina STERN.
Nutrition intime de l'organisme animal. 1 heure.
 Jeudi, de 5 à 6 heures. Ecole de médecine.
- M. le D^r TISSOT.
Des taches au point de vue médico-légal. 1 heure.
 Samedi, à 6 heures. Morgue judiciaire.
- M. le D^r VEYRASSAT.
Petite chirurgie pratique et chirurgie d'urgence. 1 heure.
 Mardi, à 8 $\frac{1}{2}$ heures soir. Policlinique.
- M. le D^r WYSS.
Policlinique oto-laryngologique (troubles de la parole). 2 heures.
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Clinique particulière.
- M. le D^r ZBINDEN.
Le traitement moral en neuro-pathologie. 1 heure.
 Jeudi, à 4 heures. Ecole de médecine.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures
7 1/4 à 9				Jentzer		Jentzer	7 1/4 à 9
7 1/2 à 9	Jentzer	Jentzer	Jentzer		Jentzer		7 1/2 à 9
8 à 9		Askanazy	Askanazy	Koenig Huguenin Cristiani	Askanazy	Askanazy Koenig	8 à 9
8 à 10				Gourfein			8 à 10
9 à 10	Éternod Girard	Éternod Girard	Éternod Girard	Éternod Girard	Éternod Girard	Éternod Huguenin Koenig	9 à 10
9 à 10 1/2						Martin	9 à 10 1/2
9 à 11		Kummer			Kummer		9 à 11
10 à 12				Éternod Mégevand		Aug. Reverdin	10 à 12
10 1/2 à 12	Bard	Bard	Bard	Bard	Bard		10 1/2 à 12

FACULTÉ DE MÉDECINE

(suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures.
2 à 3	Éternod Haltenhoff	Éternod Mégevand	Askanazy Éternod Haltenhoff Weber	Girard	Éternod Mégevand Haltenhoff	Éternod Girard Askanazy	2 à 3
2 à 4	Askanazy						2 à 4
3 à 4	Laskowski	Laskowski	Laskowski Koenig	Laskowski	Laskowski	Laskowski	3 à 4
4 à 5	Prevost Mayor	Prevost Mayor	Prevost	Prevost Battelli Du Bois Zbinden	Cristiani	Mayor Du Bois Guerdjikoff	4 à 5
4 à 6		Bourdillon	Bard	Mouktar	Bard	Collomb	4 à 6
5 à 6	Cristiani Long	De Seigneux D'Espine		Wyss D'Espine	Prevost Mayor Julliard De Seigneux	D'Espine	5 à 6
5 à 7					Jaunin		5 à 7
6 à 7	J. Reverdin Mayor	J. Reverdin Julliard Audeoud	J. Reverdin Jentzer Mayor	Pallard Papadaki	J. Reverdin	J. Reverdin	6 à 7
8 à 9		Roch Veyrassat Naegeli			Humbert Humbert	Tissot	8 à 9

A) CONDITIONS D'ADMISSION A L'IMMATRICULATION

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève¹.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Voir aussi le Règlement, pages 18 et 19, article 33 et les modifications aux articles 21, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 du dit Règlement.

Pour les étudiantes en médecine, russes, il faut :

1^o Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2^o Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine de Saint-Petersbourg. (Examen passé dans 8 classes, gymnase des garçons).

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale, les professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

¹ Voir les conditions d'immatriculation à la Faculté des Sciences.

B) CONDITIONS D'ADMISSION AUX EXAMENS

Seuls, les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :
1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901* ; 2^o déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au doyen ; 3^o justifier des inscriptions réglementaires, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine, doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le professeur Jentzer, président local, Maternité, à 10 heures du matin.

Plan des Études médicales¹.

A) ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^o SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

¹ On peut se procurer ce plan d'études au Bureau de l'Université.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE
DEUXIÈME ANNÉE

3^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : **Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.**

6^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N. B. Dans ce plan des études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres résolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1907 et 1908.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

2000 fr. — SUJET : *Les opinions actuelles sur l'objet de la philosophie.*

Le prix sera décerné en janvier 1907.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1906.

1000 fr. — SUJET : *Etude sur les travaux contemporains tendant à la rénovation de la logique.*

Le prix sera décerné en janvier 1908.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1907.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

2000 fr. — SUJET : *L'Histoire diplomatique de l'Escalade, d'après les documents publiés jusqu'à la fin de 1903.*

Le prix sera décerné en janvier 1907.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1906.

1000 fr. — SUJET : *Exposer d'après les sources épigraphiques et littéraires, l'histoire et l'organisation intérieure de la seconde ligue maritime athénienne (de la bataille de Cuide à celle de Chéronée, 394—338 avant J.-C).*

Le prix sera décerné en janvier 1908.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1907.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador et âgés de moins de 30 ans pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera en Janvier 1907, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} Novembre 1906.

La Faculté des Sciences décernera en janvier 1908, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de physique, de chimie, de géologie, de minéralogie, de botanique et de zoologie.

Les mémoires manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1907.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être *manuscrits ou imprimés* (ces publications ne doivent pas remonter à *plus d'un an*). Sont exclues *les thèses de doctorat*.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en Janvier 1907, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} Novembre 1906.

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1908, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le premier Novembre 1907.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strömlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1907, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure, histoire de la philosophie, sociologie philosophique).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 Octobre 1906.

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1909, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : littérature pure à l'exclusion des nouvelles et romans, histoire littéraire, critique littéraire, philologie.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 Octobre 1908.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans

la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1907, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *vingt-cinq francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} octobre 1906.

Pour 1908, les travaux devront porter sur un sujet de *droit fédéral*. Terme du concours : 1^{er} octobre 1907.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1907, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *vingt-cinq francs*.

Les travaux devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} novembre 1906.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix des Arts.

La Faculté de Droit décernera en janvier 1907 un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} juillet 1906.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Pour 1908, mêmes conditions. Terme du concours : 1^{er} juillet 1907.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera en janvier 1907 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La notion du Dieu unique dans l'Ancien Testament
et dans le Coran : étude comparative.*

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 octobre 1906.

Prix Chenevière.

La Faculté décernera en janvier 1908 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

De l'organisation idéale d'une paroisse chrétienne au XX^{me} siècle.

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 octobre 1907.

Dispositions relatives aux prix Munier et Chenevière.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le Jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot

Ce prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné au commencement de 1907, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Des caractères cliniques et anatomopathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} Novembre 1906, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la Ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté

La Faculté de Médecine décernera en Janvier 1907, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les mémoires destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1906.

La Faculté de Médecine décernera, en Janvier 1908, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1907.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quatre premières semaines du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une

autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une Université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une Université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un Gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs ;

Pour le grade de docteur 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1^o Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Licencié ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie ; diplôme de chimiste ; diplôme de pharmacien.

3^o Docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences en droit, en théologie, en médecine.

4^o La Faculté des lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

1. La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les examens de baccalauréat ès sciences médicales ont lieu au commencement du semestre d'hiver et à la fin du semestre d'été.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les Programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire-caissier de l'Université.

GENÈVE, le 14 Juillet 1906.

Le Conseiller d'Etat
chargé, par intérim, du Département de l'Instruction publique :

F. BESSON.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour le prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour le prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour le prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.

COMITÉ DE PATRONAGE

DES

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Ce comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les faire connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

- MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.
Edouard REVACLIÉ, *secrétaire-général*.
A. HARTMANN, *secrétaire*.
F. HORNEFFER, Consul d'Allemagne.

- MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.
LEE WASHINGTON, Consul des Etats-Unis d'Amérique.
W. ROSIER, professeur à l'Université.
Guillaume FATIO.
Alf. MARTIN, professeur à l'Université.
Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine.
H. DE CLAPARÈDE, privat-docent.
M^{me} DE SPENGLER-GAUTHIER.
M^{me} A. D'ESPINE.
-

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre	Passeport.
Autriche	Passeport.
Belgique	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark	Acte d'origine authentique par un Consul en Suisse.
Espagne	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce	Passeport.
Pays-Bas	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie	Passeport.
Russie	Passeport.
Bulgarie	Passeport.
Serbie	Passeport.
Suède et Norvège	Passeport.
Suisse	Acte d'origine.
Etats-Unis	Passeport.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

(Elus pour 4 ans, à dater du 1^{er} janvier 1901).

MM. X., Conseiller d'Etat, *président*.

NAVILLE, Adrien, prof.

MONTET, Edouard, prof.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

BÉRARD, John, maître au Collège, *secrétaire*.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

GUYE, Ph.-A., prof.



Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Salle des Journaux* pour étudiants, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est accessible à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la finance de bibliothèque (fr. 5). Elle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures. En outre, tous les soirs de 8 à 10 heures, sauf le jeudi et le samedi.

La *Salle Moynier* ou *Salle des Périodiques* est accessible à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la finance de Bibliothèque, en présentant leur carte d'étudiant. Cette salle est ouverte aux mêmes heures que la Bibliothèque publique.

La *Bibliothèque publique de la Ville*.

La Salle de Lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeune Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctents.

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
Bard, Louis, rue Bellot, 6.
Bedot, Maurice, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.
Borel, Eugène, rue Beauregard, 3.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
Bridel, Louis, Tokio, Japon.
Brocher, Henri, rue Bellot, 9.
Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 14.
Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, Malagnou.
Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.
De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.
Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.
Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
Éternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).
× Fehr, Henri, rue Gevray, 19.
Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.
Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
Gautier, Raoul, Cologny.
Gentet, Ferdinand, Molard, 4.
Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.
Girard, Charles, rue Sénebier, 20.
Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône).
Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
× Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.
Guye, Philippe-A., chemin des Cottages.
Guye, Eugène, route de Chêne, 83.
× Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.
× Jentzer, Alcide, rue Dancet, 1.
Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.

- MM. Martin, Alfred, rue Tœpffer, 13.
 Martin, Ernest, Chambésy.
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
 Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, chemin de Roches, 15.
 Oltramare, Hugues, rue de la Corratèrie, 11.
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
 Partsch, Joseph, Glacis-de-Rive, 21.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, place de Champel, 4.
 Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 ×Ritler, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.
 Rosier, William, Petit-Lancy.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Saussure, de, Ferdinand, Creux-de-Genthod.
 ×Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.
 ×Spira, Emile, villa Austria, avenue de l'Ermitage.
 ×Stroehlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 27.
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 ×Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 ×Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.
 Winiarski, Léon, Chambésy.
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.
 Yung, Emile, boulevard Helvétique, 6.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Aubert, Louis, quai des Eaux-Vives, 12.
 André, Emile, Délices, 10.
 Audéoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 —Babel, Alexis, Terrassière, 58.
 Bally, Charles, rue de Candolle, 4.
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
 Bernoud, Alphonse, quai des Eaux-Vives, 32.
 —Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.

- MM. Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.
 Cartier, Julia, rue Verdaine, 11.
 —Carl, J., rue de l'Université, 5.
 Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
 Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.
 Collet, W.-L., Genève.
 Collomb, Auguste, rue du Prieuré, 24.
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
 —Decker, H., rue des Vieux-Grenadiers, 6.
 Demolis, Louis, rue de Hesse, 4.
 Denso, Paul, Lancy, 95.
 DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.
 Dufour, Alfred, avenue de Lancy, 20.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.
 Grintzesco, Jean, rue Saint-Jean, 71.
 Guerdjikoff, Nicolas, Maternité, rue Prévost-Martin.
 Hochreutiner, H. rue de la Cloche.
 Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.
 —Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Jaunin, Maurice, boulevard du Théâtre, 8.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 42.
 —Karmin, Otto, avenue des Arpillières, Grange-Canal.
 —Kehrmann, F., Ecole de Chimie.
 —Kœnig, rue de la Monnaie, 3.
 —Kummer, Ernest, chalet Les Arolles, plateau de Champel, 15.
 —Lendner, Alfred, chemin du Nant, Eux-Vives.
 Long, Edouard, rue Constantin, 6.
 Lyon, J., Grand-Bureau, 27.
 Maday, de, André, avenue du Mail, 29.
 Mandach (de), C., Hôtel des Bergues.
 Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.
 Mercier, Henri, route de Frontenex, 49.
 Monnier, Alfred, Ecole d'Horticulture de Châteline.
 Moukhtar, Akil, Polyclinique.
 Naegeli-Akelblom, rue Tœpffer, 13.
 Pallard, Jules, rue des Chaudronniers, 10.
 Papadaki, Aristide, Villa Sismondi, Chêne-Bougeries.
 Pasmanik, Dora, Lancy.
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Pittard, Eugène, route de Malagnou, 20.
 Rabours (de), Frédéric, rue du Rhône, 30.
 Roch, Maurice, rue de la Prairie, 1.
 —Roget, F., chemin Malombré, 14, Champel.
 —Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.
 —Rotschy, Arnold, chemin de Vert-Pré, Chêne.
 Saussure, de, René, Chambésy.
 —Scheuer, O., Genève.
 —Schidloff, Arthur, rue Lombard, 4.
 —Sechehayé, Albert, chemin des Charmilles, 5.

MM. Seigneux (de), Raoul, rue Bovy-Lysberg, 9.
Steinmann, Emile, rue St-Jean, 28.
Stern, Lina, avenue du Mail, 15.
Steinmann, Emile, chemin Neuf de St-Jean, 25.
Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.
Veyrassat, Alfred, boulevard Georges-Favon, 19.
Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11.
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
Zbinden, Louis, rue du Général-Dufour, 13.
Zbinden, Henri, Mon Repos, Vevey.

Secrétaire-Caissier de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Bureau au Bâtiment universitaire :

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 à midi seulement.

Concierges

M^{mes} V^e Barilliet, Jules, Bâtiment de l'Université.
V^e Ramaz, Ecole de Médecine.
Jaccard, Institut pathologique.
MM. Gallay, Ecole de chimie.
Pianca, Policlinique.
Dovaz, Jean, Morgue judiciaire.